

# CONTACT

Publié depuis 1982 par :

Municipalité de  
*Saint-Anaclet-de-Lessard*  
318, rue Principale Ouest  
Saint-Anaclet-de-Lessard (Québec) G0K 1H0

ISBN 0830 0084

Vol. 30 No 3

Juillet 2011

## CONSEIL MUNICIPAL

Maire Francis St-Pierre

### Conseillers

Poste n° 1 Claire Lepage  
Poste n° 2 Éric Poirier  
Poste n° 3 Roland Pelletier  
Poste n° 4 André Lévesque  
Poste n° 5 Carole N. Côté  
Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436
SITE WEB <a href="http://www.stanaclet.qc.ca">www.stanaclet.qc.ca</a>	

## SOMMAIRE

- Éditorial
- Les séances du Conseil
- Comptes de taxes
- Avis publics
- Services municipaux
- Chroniques
- Organismes
- Loisir et culture

## ÉDITORIAL

### Nouveau développement

Ce n'est pas un secret pour personne, notre Municipalité se développe à un rythme accéléré depuis plusieurs années. En cinq ans, plus d'une centaine d'unités de logement se sont ajoutées augmentant ainsi le patrimoine bâti.

L'an passé, en même temps que les travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc et d'égout des rues Julien et Principale Ouest, nous devons procéder à la construction d'une nouvelle rue. Suite à des problèmes techniques sur la capacité de nos étangs aérés de pouvoir accueillir un nouveau développement, nous avons dû retarder le projet et apporter des améliorations à notre système de traitement des eaux usées. Ces correctifs ayant fait leurs preuves, nous pouvons maintenant procéder à la construction de la rue Langlois qui sera située au sud de la rue Principale, dans le secteur du bureau municipal. Ce nouveau développement comprendra 29 terrains. Ceux-ci sont les derniers bâtissables à l'intérieur du périmètre urbain.

Nous sommes présentement en démarche auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'exclure une parcelle de terre de la zone agricole en vue de procéder à la construction d'une nouvelle rue.

Bon été à tous !

Francis St-Pierre, maire

## LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

### Voici les résolutions adoptées lors de la séance du 6 juin 2011

Avis de motion est donné qu'à une prochaine séance de ce Conseil, l'adoption du règlement d'emprunt 403-2011 concernant la reconstruction d'un ponceau sera proposée.

Avis de motion est donné qu'à une prochaine séance de ce Conseil, l'adoption du règlement 402-2011 visant à modifier certaines dispositions du règlement de zonage 118-89 afin de rendre applicable les nouvelles dispositions du règlement sur la sécurité des piscines résidentielles sera proposé.

Les élus municipaux informent le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. (Rés. 2011-06-60)

Les élus municipaux adoptent un premier projet de règlement 402-2011-01 visant à modifier certaines dispositions du règlement de zonage 118-89 afin de rendre applicables les nouvelles dispositions du règlement sur la sécurité des piscines résidentielles. (Rés. 2011-06-61)

Les élus municipaux donnent une mainlevée pour une clause résolutoire lors de la vente d'un terrain. (Rés. 2011-06-62)

Suite à la réforme cadastrale, les élus municipaux cèdent des parties de terrain qui étaient auparavant des anciens chemins et qui n'avaient jamais été rétrocédés aux propriétaires riverains. (Rés. 2011-06-63)

Les élus municipaux signifient à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec qu'ils n'appuient pas le demandeur dans sa demande concernant les lots 3 200 107, 3 200 542 et 4 790 196. (Rés. 2011-06-64)

Les élus municipaux acceptent la soumission de l'entreprise Les Pavages Laurentiens, Division Sintra inc. au montant de 62 633,69 \$, taxes incluses pour le pavage 2011. (Rés. 2011-06-65)

Les élus municipaux acceptent la soumission de l'entreprise Les Toitures Gauthier inc. au montant de 4 834 \$ plus taxes pour la réparation de la toiture du Centre communautaire. (Rés. 2011-06-66)

Les élus municipaux acceptent la soumission de l'entreprise les Toitures Gauthier inc. au montant de 17 432 \$ plus taxes pour la réparation de la toiture du garage municipal. (Rés. 2011-06-67)

Les élus municipaux demandent des soumissions pour la préparation des plans et devis afin de reconstruire le ponceau du ruisseau Banville situé sur la rue Principale Ouest. (Rés. 2011-06-68)

Les élus municipaux embauchent Tommy Castonguay à titre de coordonnateur pour le soccer 2011. (Rés. 2011-06-69)

Les élus municipaux embauchent Marie-Pier Gobeil à titre de coordonnatrice du camp de jour 2011. (Rés. 2011-06-70)

Les élus municipaux acceptent de défrayer le budget supplémentaire de 1 400 \$ pour refaire le parement métallique de l'Office municipal d'habitation. (Rés. 2011-06-71)



## AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

**Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. La prochaine séance publique se tiendra le lundi 4 juillet 2011.**

**Voici les dates des prochaines séances ordinaires du Conseil pour l'année 2011 : 1<sup>er</sup> août - 6 septembre - 3 octobre - 7 novembre - 5 décembre.**

**Responsable de la rédaction :** Joanne Pinel  
**Responsable de la mise en page :** Richard Ruest  
**Impression :** Impressions L P Inc.  
**Prochaine parution :** septembre 2011  
**Tombée des articles :** 20 août 2011  
**Courriel :** [municipalite@stanaclet.qc.ca](mailto:municipalite@stanaclet.qc.ca)  
**Site web :** [www.stanaclet.qc.ca](http://www.stanaclet.qc.ca)

### Disponibilité de l'inspectrice en bâtiment

L'inspectrice en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

## COMPTES DE TAXES

### LES MODALITÉS DE PAIEMENTS

**La troisième échéance est prévue pour le jeudi 8 septembre 2011.**

**-Chèques postdatés**

**-Au comptoir du bureau municipal**

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes au comptoir du bureau municipal et ce du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les paiements doivent être faits en argent comptant ou en chèque. **Nous n'avons plus le service Interac.**

**-Accès-D Internet**

Pour le numéro de référence, vous entrez le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes.

**-À la caisse : au guichet automatique ou au comptoir**

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement



## VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

## HORAIRE DES COLLECTES

### juillet 2011

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
					1 ☺	2
3	4	5	6 🗑️	7	8	9
10	11	12	13 🗑️	14	15 ☺	16
17	18	19	20 🗑️	21	22	23
24	25	26	27 🗑️	28	29 ☺	30
31						

### août 2011

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
	1	2	3 🗑️	4	5	6
7	8	9	10 🗑️	11	12 ☺	13
14	15	16	17 🗑️	18	19	20
21	22	23	24 🗑️	25	26 ☺	27
28	29	30	31 🗑️			

## AVIS PUBLICS

<b>PROVINCE DE QUÉBEC</b> <b>Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard</b> <b>Aux contribuables de la susdite municipalité</b>  <b>AVIS PUBLIC</b>  est par les présentes donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier, <b>QUE</b> Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la séance ordinaire du 1 <sup>er</sup> août 2011 à 20 heures aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2011-02 portant sur l'implantation de l'espace de stationnement au 187, rue Proulx. Cette dérogation mineure consiste à permettre que le stationnement empiète de 2 mètres dans l'espace de la marge avant qui est vis-à-vis la résidence. L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conformes les travaux réalisés. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.  <b>DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 10<sup>e</sup> jour de juillet 2011.</b>  _____ Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier	<b>MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD</b>  <b>AVIS PUBLIC</b>  <b>EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général /secrétaire-trésorier de la susdite municipalité.</b>  <b>QUE :</b> <b>ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 118-89 AFIN DE RENDRE APPLICABLE LES NOUVELLES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES</b> <b>À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par ce projet de règlement :</b>  Que le Conseil municipal, suite à l'adoption par sa résolution numéro 2011-06-61 à sa séance du 6 juin 2011 d'un projet de règlement numéro 402-2011-01 intitulé «règlement modifiant le règlement de zonage 118-89 afin de rendre applicable les nouvelles dispositions du règlement sur la sécurité des piscines résidentielles » : - contrôler et protéger l'accès aux piscines résidentielles.  tiendra une assemblée publique de consultation le 1 <sup>er</sup> août 2011 à 20 h à la salle du Conseil située au 318, rue Principale Ouest, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Qu'au cours de cette assemblée, monsieur le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet; Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.  <b>DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1<sup>er</sup> jour de juillet 2011</b>  _____ Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier
---	---



## SERVICES MUNICIPAUX

### SERVICE INCENDIE

#### La prévention, ça se déménage!

Comme plusieurs de vos concitoyens, vous installez vos pénates sous d'autres cioux, vous déménagez. Est-ce que la prévention est dans vos paquets? Avez-vous fait une boîte portant la mention Prévention? Regardons ensemble ce qu'elle devrait contenir...

D'abord, l'avertisseur de fumée. Lorsque vous arrivez dans une nouvelle demeure, vérifiez la date de fabrication inscrite sur le boîtier de l'appareil. Si elle remonte à plus de dix ans, changez-le ou demandez à votre propriétaire de le faire. C'est sa responsabilité d'installer un avertisseur de fumée dans chaque logement. Par contre, c'est au locataire de le garder en état de fonctionner. Comment? En y installant une pile neuve. Dès votre arrivée, mettez-y une pile neuve. Ainsi, vous serez assuré d'avoir un avertisseur efficace.

Que diriez-vous de vous procurer également un avertisseur de monoxyde de carbone. Le monoxyde de carbone, ou CO, est un gaz toxique produit lors de la combustion incomplète de matières carbonées comme le bois, le charbon, l'essence et le papier. Vous avez probablement des sources de CO chez vous. Les appareils de chauffage central, les foyers alimentés au bois, les chauffeuses au kérosène, au pétrole ou au gaz, les cuisinières et les sècheuses qui fonctionnent au propane et les outils à moteur à combustion tels que les souffleuses, les scies et les tondeuses produisent du CO en brûlant le carburant. Les symptômes d'une intoxication au CO s'apparentent à ceux d'une grippe ou d'une gastro-entérite : maux de tête, vertiges, nausées, voire perte de conscience. Le CO tue, car il empêche le corps d'absorber l'oxygène. Puisqu'il est inodore, invisible et sans saveur, il vous est impossible de le détecter. Ni même votre chien ou votre chat ne le peut. Installez des avertisseurs de CO près des chambres à coucher, près du foyer et de la cuisine, dans la pièce située juste au-dessus du garage et près de la porte qui mène au garage.

Maintenant que vous avez installé ce qu'il faut pour vous avertir du danger, voici ce que votre boîte Prévention doit contenir pour vous aider à sortir rapidement lors d'un incendie : un plan d'évacuation! Dessinez un croquis de votre nouvelle demeure. Il doit contenir toutes les sorties possibles et au moins deux trajets d'évacuation par pièce.

Indiquez le point de rassemblement devant la maison ou chez un voisin. Tous les membres de la famille doivent s'exercer à évacuer. Si vous vous installez dans un immeuble à logements, consultez le plan et les procédures d'évacuation du bâtiment. Votre boîte peut contenir un autre moyen d'intervention : l'extincteur portatif. Procurez-vous-en un et apprenez à vous en servir. Avant de tenter d'éteindre un PETIT feu, faites sortir tout le monde et chargez quelqu'un d'aller composer le 9-1-1. Si le feu se propage, n'essayez pas de l'éteindre, sortez rapidement et appelez les pompiers.

Votre boîte Prévention est maintenant vide. Qu'allez-vous en faire? Lors des déménagements, on accumule souvent des morceaux de boîtes et d'objets à jeter. N'encombrez pas les balcons, les corridors, les entrées et les sorties. De tels amoncellements risquent de vous faire trébucher si vous devez évacuer. Évitez également de les entasser ces rebuts en tas le long des murs extérieurs. Vous risqueriez ainsi d'attirer les pyromanes. Ne les empilez pas non plus sous les fenêtres car, si le feu s'y déclarait, la fumée et le feu pourraient entrer dans la maison.

Vous avez peut-être des produits dangereux à entreposer. Produits pour la piscine, propane, essence, diluant à peinture, voilà autant de produits inflammables et combustibles pour lesquels toutes les précautions doivent être prises. Placez tous ces contenants dans un endroit sec, aéré et hors de la portée des enfants. N'entreposez pas plus de cinq litres de produits inflammables et pas plus de trente litres dans un garage ou un cabanon.

Vous avez enfin une cour qui vous permet de profiter du beau temps. Avant de faire des feux extérieurs, vérifiez auprès de votre municipalité si elle le permet et pensez à vos voisins : eux aussi veulent profiter de la belle saison. Une permission de faire un feu ne vous donne pas le droit d'importuner votre entourage. Certaines personnes ont des problèmes de santé ne leur permettant pas de supporter la fumée. Et une cordée de vêtements qu'on doit relaver, ce n'est pas agréable.

Quand on s'installe ailleurs, on fait suivre les meubles, la vaisselle, les vêtements et le chat. Mais, il ne faut pas oublier... La prévention aussi, ça se déménage!

Source : [www.msp.gouv.qc.ca/incendie](http://www.msp.gouv.qc.ca/incendie)

Normand Heppell, directeur du service incendie

### UN P'TIT PEU D'URBANISME

#### ACTIVITÉS EN BORDURE DES LACS ET DES COURS D'EAU

Avec l'été qui arrive, voilà toutes sortes de projets qui se pointent à l'esprit des riverains. Si vous devez intervenir sur vos lacs et cours d'eau, sachez que de façon générale, la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables interdit l'utilisation des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau pour réaliser des constructions, des ouvrages ou des travaux.

Il est interdit, entre autres :

- De canaliser le cours d'eau;
- De le creuser;
- De modifier son tracé;
- D'y prélever du gravier;
- De le remblayer;
- D'y construire des barrages ou des digues.

En revanche, il est permis :

- D'aménager un accès au cours d'eau (autre qu'une voie carrossable ou une rampe d'accès pour bateaux), à condition de tenir compte des consignes suivantes :

Lorsque la rive présente une pente faible, une ouverture d'une largeur maximale de 5 mètres est prescrite;

Lorsque la rive présente une pente forte, un escalier construit de biais par rapport à la ligne de rivage ainsi qu'une fenêtre d'une largeur maximale de 5 mètres dans l'écran de végétation sont prescrits;

- De construire un quai, un abri ou un débarcadère flottant, sur pieux ou sur pilotis.

#### Avant d'intervenir, informez-vous de vos obligations

Si vous envisagez de faire des travaux sur les rives ou le littoral d'un lac ou d'un cours d'eau, il est important de vérifier auprès de la Municipalité quelles sont les dispositions des règlements d'urbanisme qui s'appliquent à votre propriété.

Vous n'avez qu'à communiquer avec Claudine Cléroux, inspectrice en bâtiment et en environnement au numéro 418 723-2816.

En vous souhaitant un bel été, soyez prudents sur les plans d'eau.

## CHRONIQUES

### NOUVELLES DE LA FABRIQUE

Les profits du déjeuner du dimanche 29 mai dernier sont de seulement **656,24 \$**, nous remercions tout de même celles et ceux qui ont participé ainsi que la collaboration de madame Clémence Ruest qui a vendu plusieurs billets et donné un chaudron de fèves au lard et aussi madame Augustine Lavoie qui a fourni son travail gratuitement pour la confection des pâtés à la viande et les fèves au lard et réclamé seulement le prix des aliments achetés.

L'été est là, durant les mois de juillet et août **le bureau du presbytère sera ouvert les mercredis de 13 h à 16 h.**

Le paiement des **Capitations** se poursuit régulièrement, nous vous encourageons à acquitter cette obligation puisque ces montants assurent au moins le paiement de l'huile à chauffage.

Nous constaterons qu'il y aura peu de messe durant les vacances de monsieur Laval Gauvin, sauf 2 dimanches. Je crois qu'il faut s'habituer à cet état de chose avec le manque de prêtre et la situation risque d'empirer d'année en année.

Nous vous souhaitons un bel été ensoleillé avec tout plein de moments remplis de joie, bonnes vacances à toutes et à tous.

Gervaise Gagné, v.p. de l'assemblée de Fabrique

### BIBLIOTHÈQUE AU RENDEZ-VOUS DE L'IMAGINAIRE

Bonjour

L'été est arrivé et la chaleur aussi ! Pendant les vacances estivales, la bibliothèque sera ouverte pour vous. Les heures d'ouverture estivale seront effectives à compter de la première semaine de juillet.

**L'horaire proposé est le suivant.**

**Mercredi soir de 19 h à 20 h 30 et le**

**Jeudi en après-midi de 14 h à 16 h.**



**Plusieurs nouveautés** sont arrivées à la bibliothèque au cours du dernier mois, venez nous visiter afin de choisir parmi tous ces ouvrages dès plus intéressants !

Au plaisir de vous rencontrer très bientôt au

« Rendez-vous de l'imaginaire » !

Anne Boucher Beaulieu, responsable de la bibliothèque, 418 723-1747

Contact page 6



### Restauration de bâtiments Ornementation

Les galeries, les chambranles des fenêtres et les corniches décorent une maison et constituent un attrait. Le souci du détail dans l'ornementation d'une maison contribue à son originalité et lui redonne la beauté d'antan.

#### Galeries et balustrades

La galerie a d'abord une fonction pratique. Avec le temps, elle devient un élément décoratif. De la simple aire de circulation, elle prendra ensuite une allure plus majestueuse et surchargée à l'époque victorienne.

Les balustrades (garde-corps) avec barreaux droits ou découpés s'observent souvent sur les maisons québécoises. Les barreaux tournés ou de fonte à motifs floraux sont exceptionnels.

Il est souhaitable de conserver les balustrades anciennes afin de préserver l'authenticité, le charme et la valeur patrimoniale de la maison. Les barreaux de la balustrade sont toujours encastrés sous la main courante. Évitez de clouer des barreaux par-dessus la main courante ou de remplacer une rampe ancienne par une balustrade préfabriquée vendue en quincaillerie.

#### Chambranles et corniches

Les chambranles (encadrements) en bois sont des éléments du décor qui ont un grand impact visuel. Ils sont souvent peints d'une couleur différente pour créer un contraste avec le mur. Fixés sur le revêtement extérieur autour des fenêtres et des portes, ils permettent la création de plusieurs formes originales. Si les anciens chambranles de votre maison ont été enlevés, procédez par analogie et redonnez-lui toute son élégance en vous inspirant des maisons semblables de votre milieu.

Les corniches, les lucarnes et les rives des toits sont des endroits privilégiés pour ajouter de petits détails menuisés. Les planches cornières recouvrent toujours le revêtement aux angles de la maison. Entretien et repeindre régulièrement ces éléments assurent leur longévité et conservent le charme de la maison.

**Préserver les éléments décoratifs** car une maison qui a perdu son ornementation perd une partie de son authenticité.

Adapté du **Guide d'intervention en patrimoine bâti** disponible chez Mme Gaétane Lavoie (723-4980)

Lucien Roy, pour la Corporation du patrimoine  
<http://www.saintanacletdelessard.qc.ca/histoire>



André Lévesque, président  
418-722-9637

### UN LAC SOUS HAUTE SURVEILLANCE

La photographie aérienne oblique est maintenant utilisée pour connaître, assurer une surveillance et un suivi de l'état des 7 km de rive (1) et de zone littorale (2) du lac à l'Anguille. Ce suivi par photographie aérienne comprend aussi les marais situés à l'est et à l'ouest du lac et les tributaires.



(1) bande de terre aussi appelée bande riveraine et qui borde le lac (2) partie du lac qui débute au bord de la rive vers le centre du lac

Nous rappelons aux propriétaires riverains que le déboisement et la mise à nue des rives ainsi que les constructions dans lesdites rives sont interdits par la loi. Le remblayage, le draguage ou le creusage dans les zones littorales; les installations de rampes de mise à l'eau; les quais sur encoffrement, en béton ou en pierre; l'artificialisation des rives sont des travaux qui sont aussi prohibés.

Un permis municipal est obligatoire pour la construction d'un quai pour bateaux ou hydravions. Les quais permis sont les quais flottants et les quais sur pilotis. Pour en savoir plus consulter la fiche technique **QUAIS ET ABRIS À BATEAUX**, au moyen du lien Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/quais.pdf>

### RESTAURATION DE LA BANDE RIVERAINE PAR LA PLANTATION DE VÉGÉTAUX

Six (6) propriétaires riverains du lac à l'Anguille ont adhéré au « Projet volontaire de restauration de la bande riveraine au moyen de la plantations de végétaux » proposé par l'Apela inc.

Les propriétaires concernés se sont engagés à planter, entretenir, protéger et maintenir l'identification de l'emplacement par un tuteur et ce pour tous les arbres ou arbustes cités dans l'entente. Objectif de l'entente : «assurer un suivi des plantations pendant cinq (5) ans afin de connaître la contribution et l'impact de ces plantations à la restauration d'une bande riveraine et en rendre public les résultats»

Bon été!

Le 7 juin dernier avait lieu la soirée Échanges vivaces. Près de 20 personnes ont assisté à cette soirée. Le beau temps a sûrement empêché plusieurs d'entre vous d'y assister. C'est dans un esprit de partage que s'est déroulée la soirée sous le thème «J'ai un problème, auriez-vous une solution ?» Les échanges furent animés et les participants ont été enchantés de la soirée. Peut-être répèterons-nous la formule, j'espère vous y rencontrer.

J'aimerais souligner le départ du comité de madame Gervaise Gagné, qui après neuf ans au sein du comité est partie relever d'autres défis pour le comité du jardin communautaire. Bonne chance à toi Gervaise! En guise d'appréciation, un arbuste lui sera remis de la part du comité. Merci pour tes loyaux services comme secrétaire.

**C'est le 6 août prochain que se tiendra le jugement du concours Maisons Fleuries**, profitez de l'été pour améliorer vos aménagements. Les résultats seront dévoilés lors d'une soirée spéciale dont la date vous sera communiquée en septembre. Également, ne manquez pas le kiosque du comité lors de la fête de la Famille. Vous pourrez revoir les photos des années antérieures, jaser avec les membres, vous informer des aménagements réalisés dans la municipalité et des projets à venir, etc...

Profitez des vacances et de retour en septembre!

Martine Pinel pour le comité d'embellissement.



## JARDIN COMMUNAUTAIRE



### Des nouvelles du jardin

La mauvaise température des derniers jours ne semble pas avoir découragé les mauvaises herbes. En effet, celles-ci poussent de façon assez phénoménale cette année et sont, pour ainsi dire, tenaces et vigoureuses. Nous félicitons tous ceux et celles qui ont redoublé d'efforts et qui ont traité leur jardin de façon méthodique.

### Jardin nature

Monsieur Guy Bouillon, qui avait donné une conférence plus tôt cette année, poursuit sa belle collaboration avec nous et viendra visiter nos jardins cet été. C'est à suivre.

### Informations pour les jardiniers

Tous ceux qui louent une parcelle du jardin communautaire reçoivent un document précisant les règlements du jardin. Nous rappelons toutefois que les jardiniers ont à s'occuper des bandes entourant leur jardinet et doivent y étendre du foin pour limiter la pousse des mauvaises herbes. Les mauvaises herbes arrachées doivent être mises aux endroits prévus à cet effet. Afin de permettre à chacun de réaliser cette tâche, nous devrions sous peu être réapprovisionnés en foin.

Nous vous rappelons également que les journées permises pour l'arrosage sont les mardis et vendredis.

### Cabanon

La livraison du cabanon a causé quelques surprises, dont celle de constater que nous devons mettre plusieurs heures afin de le restaurer. Monsieur Gilbert Beaulieu y consacre une partie de son temps. D'ailleurs, monsieur Beaulieu ne prendra plus de contrat de rotocultage pour le reste de la saison.

Rédigé par Edith Jolicoeur, secrétaire-trésorière

[jardincommunautairest-anaclet@hotmail.com](mailto:jardincommunautairest-anaclet@hotmail.com)

## ORGANISMES

### OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ST-ANACLET

Dans le but de se créer une liste d'attente, l'Office municipal d'habitation invite les personnes qui désirent obtenir un logement à la Résidence Robert-Ross (HLM) à soumettre leur demande.

Les principaux critères pour être admissible sont :

Être citoyen canadien;

Avoir plus de 50 ans;

Un revenu annuel n'excédant pas 20 500 \$;

Et demeurer sur notre territoire de sélection.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer **aux heures de bureau** avec madame Louise Côté au 418 724-4538

### LES CHEVALIERS DE COLOMB

#### Tournoi de golf, deuxième édition

**Les Chevaliers de Colomb** organisent un **tournoi de golf de type Mulligan au profit de l'éducation chrétienne de nos jeunes par les catéchètes**. L'année dernière, une somme de plus de 800 \$ leur a été remise.

Quand : **13 août prochain**

Où : **Golf de la Rivière-Hâtée**

Trois départs prévus : 8 h, 10 h et 12 h 30

Coût : **18 \$**

Formez votre équipe de cinq. On vous attend. Le sac de golf est fourni pour les personnes qui n'en ont pas. De nombreux prix de présence seront distribués. Vous pouvez vous procurer vos billets en communiquant avec les personnes suivantes : Benoît Bossé au 418 724-0917 et Antonio Lepage au 418 730-7468. Au plaisir de se rencontrer lors de cette activité. Les inscriptions se prennent avant le 31 juillet 2011. Merci de votre collaboration.



## PAVILLON L'HÉRITAGE

### Logement 3½ à louer au Pavillon L'Héritage

Le Pavillon L'Héritage, une résidence pour personnes âgées



de 70 ans et plus, autonomes ou en légère perte d'autonomie, situé au 10, rue du Collège à Saint-Anaclet a un logement vacant. Il s'agit d'un grand logement de 3 ½ pièces avec les services suivants : 2 repas/jour, entretien ménager, buanderie, câble, électricité, chauffage, ascenseur, surveillance par bracelet électronique, stationnement et internet. Un salon de coiffure est également disponible sur place et des activités de loisir diversifiées sont également offertes. Nos locataires sont admissibles au crédit d'impôt pour le maintien à domicile. Ce logement n'attend que vous!

Pour plus de renseignements ou pour s'inscrire sur notre liste d'attente, n'hésitez pas à contacter Martine St-Pierre au 418 725-5087, par courriel: [pavillonheritage@cogocable.ca](mailto:pavillonheritage@cogocable.ca) ou par courrier au 10, rue du Collège, Saint-Anaclet, Qc G0K 1H0

## SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

### VACANCES



Veillez prendre note que je serai en vacances du 18 juillet au 5 août inclusivement. Donc, si vous prévoyez faire la location d'une salle, de chaises et tables pendant cette période, je vous suggère fortement de communiquer avec moi au 725-5389 avant les dates mentionnées ci-dessus.

Je vous remercie de votre collaboration et bonnes vacances. Carl

## CLUB DE SOCCER LES DRAGONS DE ST-ANACLET

Trois équipes de notre club de soccer participaient au Tournoi National Desjardins de Rimouski qui se déroulait les 24, 25, et 26 juin dernier. Cet événement est reconnu pour son calibre de jeu élevé et la 12<sup>e</sup> édition en a été un bel exemple.

Comptant sur seulement 11 joueuses, les Dragons U-16 Féminin n'ont pas été en mesure d'accéder aux demi-finales en s'inclinant face à Mont-Joli, Amqui, et Rimouski. L'équipe dirigée par Michel Marois et Maxim Bourgoïn se sera quand même bien débrouillée face à l'adversité, elle qui n'avait pas assez de joueuses pour effectuer des changements lors des matchs.

Quant aux Dragons U-14 dirigés par Ahmed Kademi et Michael Bérubé, leur participation au tournoi s'est rapidement terminée après trois revers consécutifs. L'équipe avait fait appel à cinq joueurs âgés de 12 ans seulement pour combler l'absence de plusieurs. Les Dragons ont fait face à d'excellentes équipes élites et leur manque d'expérience dans un calibre de jeu aussi élevé leur aura été couteux.

Finalement, l'équipe élite U-09 « Pharmacie Alain Thibault » a sauvé l'honneur du club en atteignant la demi-finale de consolation suite à une fiche de 1 victoire, 1 défaite et 1 nulle en matchs préliminaires. Une défaite de 2 à 1 contre le Blizzard d'Amqui a mis fin à leur tournoi dimanche matin.

Rimouski accueillera les 12 et 13 juillet prochain le Tournoi Yves Potvin qui s'adresse aux équipes récréatives de la région. Nos jeunes Dragons auront donc la chance de se reprendre dans un calibre mieux adapté à eux.

Tommy Castonguay, coordonnateur



## Ateliers d'éveil corporel



Vous vous sentez fatigué, vous manquez d'énergie ou simplement vous souhaitez prendre soin de vous ? Alors, offrez-vous un moment privilégié une fois par semaine, pour relaxer et vous détendre par la méthode d'éveil corporel.

Cette approche permet de :

- développer la conscience corporelle et favoriser la présence à soi ;
- assurer la détente physique et mentale;
- redonner aux muscles : souplesse et force;
- redonner aux articulations : mobilité et amplitude;
- améliorer la posture, ce qui soulage les malaises et les douleurs;
- redonner plus de vitalité et de souplesse à votre corps.

**Lieu :** Centre communautaire Régis-St-laurent  
3, rue Principale Ouest  
Saint-Anaclet

**Début des ateliers :** Mardi le 6 septembre 2011 (durée 10 semaines)  
De 17 h à 18 h 15

**Pour informations et inscription, contactez :** Madame Colombe Bernier  
418 725-0930

## LIGUE DE BALLE DONNÉE MOLSON

Le tournoi de la Ligue se tiendra les 8, 9 et 10 juillet prochain. Pour les inscriptions dans la catégorie Compétition, on contacte Daniel Lavoie au 418 722-0790 et pour la catégorie Entreprises ou familiale, Joël Proulx au 418 724-4899.

Dans le cadre de son 25<sup>e</sup> anniversaire, une partie des anciens aura lieu le samedi vers 18 h et Mathieu Lavoie, chansonnier, se produira sous le chapiteau à compter de 20 h.



Merci.

Gaétan Pelletier, secrétaire.

## INSCRIPTIONS CAMP DE JOUR

Chers parents,

Cette année encore, nous sommes très heureux de constater le grand nombre d'inscriptions que nous avons reçues.



Un total de 100 jeunes se sont inscrits pour venir s'amuser avec nous durant tout l'été. Avec une si grande participation et avec plusieurs sorties des plus amusantes, cet été s'annonce très intéressant. Pour vous donner un avant goût de ce qui attend vos enfants, voici quelques-unes de nos sorties : le camp médiéval de St-Marcellin, le Parc du Bic, le Parc de la rivière et les Jardins de Métis, la Base de plein air St-Damase et quelques autres.

Merci de la confiance que vous nous portez encore cet été et au plaisir de travailler et de s'amuser avec vos jeunes!

De la part de vos moniteurs : Alexandra G., Jacky, Sophie, Carole-Anne, Raphaëlle, Marie-Myriam, Valérie, Jessica, Alexandra B., Mylène ainsi que votre coordonnatrice Marie-Pier.

Bon été à tous!

Contact page 10

